

## APPEL A PROJETS

### « GAGNER EN ESTIME DE SOI »

Date de publication de l'appel à projet : 20/01/2021

Date limite de dépôt des candidatures : 22/02/2021

#### Préambule

2020 s'inscrit dans la dynamique de refonte de la politique départementale d'insertion engagée par le projet de mandature "*Anjou 2021, réinventons l'avenir*". Ainsi, l'offre d'insertion poursuit sa rénovation au sein du Programme départemental d'insertion 2018-2021 (PDI) et en cohérence avec le Pacte territorial pour l'insertion 2018-2021 (PTI) qui concrétisent les synergies partenariales déployées sur le territoire (<https://www.maine-et-loire.fr/professionnels/guides-plans-et-schemas/insertion>).

*La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* conforte les orientations adoptées par le Département depuis ces trois dernières années en matière d'insertion. Elle vise notamment le "retour à l'activité pour toute personne éloignée de l'emploi, comme finalité des dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel, dans une logique d'activité d'abord".

Fort de sa volonté de s'inscrire dans une coopération territoriale affirmée, le Département de Maine-et-Loire a adossé la gouvernance du PTI à celle de la *Stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP)* offrant ainsi une garantie de convergence de ces différentes politiques publiques.

Les actions mises en œuvre s'adressent aux publics en fragilité économique et sociale, inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, relevant de la compétence du Département. Ainsi, l'offre d'insertion est clairement orientée vers le soutien aux bénéficiaires du RSA, afin que l'accès à l'emploi devienne une réalité pour le plus grand nombre et permette, à terme, de sortir de la précarité du dispositif RSA. Certaines actions permettent également la prise en charge d'autres publics en insertion grâce à la mobilisation d'autres financements.

L'estime et la confiance en soi apparaissent comme des composantes essentielles à la mise en parcours vers l'emploi des bénéficiaires. La crise sanitaire actuelle exacerbe probablement les difficultés des publics en précarité. Cette période particulièrement anxiogène renforce le sentiment d'isolement et les difficultés pour s'engager dans une dynamique d'insertion professionnelle.

## 1. Objet de l'appel à projets

Le Département de Maine-et-Loire souhaite enrichir l'accompagnement collectif réalisé par les professionnels des structures d'insertion conventionnées au titre de l'offre d'insertion en leur proposant d'expérimenter de nouveaux contenus permettant aux bénéficiaires de développer leurs savoir-être.

### Objectif Parcours : S'ENGAGER

Pour les bénéficiaires, les attendus sont :

- La mobilisation de ses ressources personnelles ;
- Le développement de ses liens sociaux par la dynamique d'échanges entre participants ;
- L'identification, la prise de conscience et le développement de ses potentiels et aptitudes.

Pour cela, le Département souhaite sur la période 2021-2022 mettre en place et proposer un catalogue d'ateliers à disposition des structures identifiées pour faire gagner en confiance en soi notamment les b-RSA qu'elles accompagnent, et donc permettre aux participants de :

- Restaurer l'estime de soi (identifier ses ressources),
- Gagner en confiance en soi (valoriser ses qualités personnelles et ses différences),
- Travailler sur l'image de soi dans son environnement social et/ou professionnel,
- Mettre en accord l'image que l'on renvoie avec son moi intérieur, exprimer et coordonner son identité intérieure et son identité sociale,
- Faciliter la communication orale, parler de soi, entrer en relation avec les autres,
- Décrypter la communication non verbale.

## 2. Le public cible

Les interventions auront lieu auprès de *groupes déjà constitués* qui sont accompagnés, soit par des structures d'insertion conventionnées par le Département de Maine-et-Loire, soit dans le cadre d'actions collectives mises en œuvre par les Maisons Départementales des Solidarités.

Les publics éligibles sont prioritairement les bénéficiaires du RSA. Toutefois, l'action pourra accueillir d'autres publics en insertion, accompagnés par ces structures conventionnées, en fonction des crédits disponibles et mobilisables par le Département dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

## 3. Modalités et contenus

### 3.1 Contenus attendus :

L'opération se décline en trois thématiques subdivisées en ateliers. Ces derniers **sont indépendants les uns des autres.**

## Thématique 1 : Valorisation, expression, image de soi

Ces ateliers ont pour objectifs de permettre aux participants de mieux se connaître, s'accepter, communiquer, se présenter, valoriser leur image...

- ❖ **Atelier 1** : Identifier ses atouts et savoir-être, prendre conscience de ses compétences (savoirs, savoir-faire...).
- ❖ **Atelier 2** : Communication verbale et non verbale, Prendre la parole en public.
- ❖ **Atelier 3** : Quelle image j'ai de moi ? Quelle image je renvoie ? Importance de l'image, "on n'a pas de seconde chance de faire une bonne première impression", l'apparence physique.
- ❖ **Atelier 4** : Conventions sociales, sociétales, professionnelles.

↳ Exemples d'outils possibles : mises en situation par saynètes théâtrales, supports vidéos, relooking (habillement, coiffure, socio-esthétique, colorimétrie) ...

## Thématique 2 : Relaxation, détente, harmonie

Ces ateliers ont pour objectif de permettre aux participants de mieux appréhender leurs émotions : le stress, la timidité...

- ❖ **Atelier 1** : Savoir se détendre, gérer son stress, savoir respirer, canaliser ses énergies.
- ❖ **Atelier 2** : Accepter la critique constructive, Adapter sa posture.

↳ Exemples d'outils possibles : sophrologie, musicologie, rigologie, relaxation...

## Thématique 3 : Activités physiques ou sportives, capital santé, loisirs, ...

Ces ateliers ont pour objectif de permettre aux participants de mettre leur corps en mouvement.

- ❖ **Atelier 1** : Les bienfaits de l'activité physique ou sportive régulière.
- ❖ **Atelier 2** : L'importance d'une bonne hygiène de vie et de l'équilibre alimentaire.

↳ Exemples d'outils possibles : yoga, pilâtes, gym douce, marche, basket, escalade...

L'opérateur devra ajuster le contenu des ateliers en fonction du profil des participants et proposer des outils adaptés :

- À destination d'un public à visée plutôt "sociale" dont l'objectif principal est de sortir de l'isolement et se mettre en mouvement,
- À destination d'un public à visée plutôt "emploi" dont l'objectif principal consiste à adopter une posture professionnelle en phase avec les attentes de l'entreprise, à pouvoir et savoir valoriser positivement sa candidature.

### 3.2 Modalités :

- ✓ L'opérateur doit se positionner sur la thématique 1 a minima et proposer une réponse pour les 4 ateliers. Les deux autres thématiques sont optionnelles. La réponse peut donc inclure un ou plusieurs ateliers de chacune des thématiques 2 et 3.

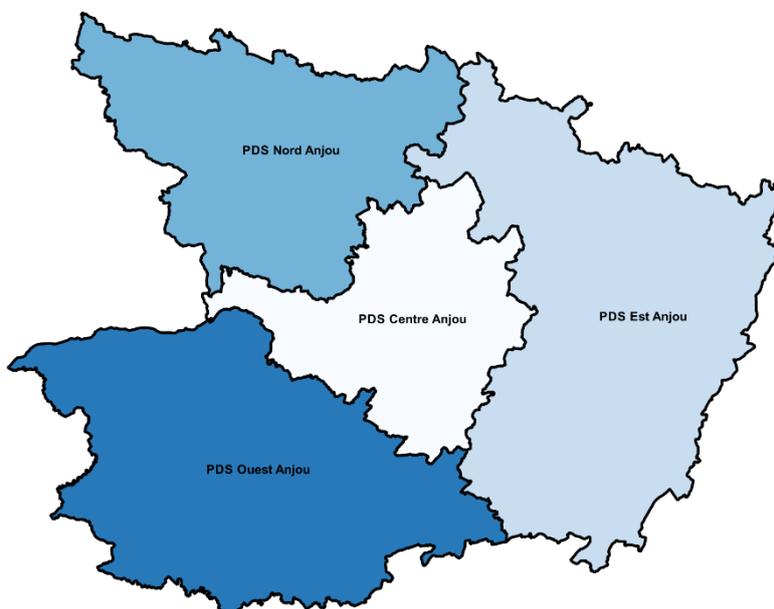
⇒ **Thématique 1 : obligatoire (atelier 1.2.3 et 4)**

⇒ Thématique 2 : optionnelle (atelier 1 et/ou 2)

⇒ Thématique 3 : optionnelle (atelier 1 et/ou 2)

L'opérateur retenu interviendra auprès **de groupes déjà constitués par les prescripteurs** (référénts de parcours, structures de l'IAE...).

Il ne sera retenu qu'un seul opérateur sur l'ensemble du département. L'opérateur doit être en mesure de proposer les prestations sur les quatre PDS.



## 4. La prescription

Les ateliers pourront être sollicités par les partenaires, assurant par ailleurs un **accompagnement/encadrement collectif** dans le champ de l'insertion socio professionnelle. Ces partenaires pourront demander la mise en place **d'un seul ou de plusieurs ateliers, les ateliers étant indépendants les uns des autres.**

L'opérateur devra être en mesure de prendre contact avec le prescripteur dans un délai de 3 jours. L'opérateur précisera ses délais d'intervention suite à la sollicitation d'un prescripteur quant à la mise en œuvre du ou des ateliers.

**Seul des groupes déjà constitués et engagés dans une même dynamique collective pourront bénéficier de ces ateliers. Un groupe constitué émanera d'une seule et même structure.**

Le Département communiquera au(x) opérateur(s) de l'action la liste des structures d'insertion pouvant solliciter ces ateliers et le processus de commande.

Le prescripteur du groupe constitué prend attache de l'opérateur, responsable de l'organisation de l'atelier choisi.

## 5. Modalités de réalisation des prestations

Les ateliers collectifs devront être d'une durée **de 0,5 à 2 jours** maximum.

L'effectif de chaque groupe devra être compris entre 6 à 10 participants.

Ces prestations se dérouleront soit :

- Dans les locaux de l'organisme prescripteur sollicitant un atelier,
- Et/ou dans des lieux/locaux adaptés à la nature même de l'activité si besoin, par exemple, pour la pratique d'une activité physique ou sportive.

## 6. Durée de l'action, volumétrie et financement

La durée de l'action sera de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021, éventuellement renouvelable sous réserve de l'accord entre les parties.

Une enveloppe financière maximale de **100 000 €** est réservée à cet appel à projet, sous réserve des financements mobilisables dans le cadre de la stratégie pauvreté (coût unitaire X nombre d'ateliers réalisés = enveloppe allouée).

L'opérateur devra détailler le budget de manière à faire apparaître notamment les coûts d'utilisation de locaux et/ou matériels spécifiques, de déplacements...

Il est attendu que l'opérateur présente son dossier selon un coût jour ou demi-journée pour chaque atelier proposé (*cf grille jointe*). L'offre doit offrir la possibilité de mettre en œuvre un minimum de 110 journées d'ateliers.

## 7. Modalités de paiement

Le paiement est conditionné à la présentation des justificatifs :

- De commande (mail, courrier) et,
- De réalisation (feuilles d'émargement des participants).

## 8. Critères de sélection des projets

### Les critères de sélection sont :

- La correspondance de l'action aux objectifs,
- Le contenu, la pédagogie et les supports d'activités proposés,
- La qualification et l'expérience des professionnels pressentis : ressource interne ou prestataire extérieur. Certains domaines nécessitent une expertise spécifique : sophrologie, activité sportive...
- Le nombre d'heures proposé par atelier,
- Le coût jour ou demi-journée de chaque atelier,
- Les moyens matériels et techniques dédiés à l'action,
- La connaissance du public, du secteur de l'insertion/emploi et des partenaires sur les territoires visés.
- La pertinence de la réponse au regard du cahier des charges.

## 9. Envoi des offres et dates limites de sélection

L'offre devra être déposée en version numérique à l'adresse suivante :

[insertion@maine-et-loire.fr](mailto:insertion@maine-et-loire.fr)

**Avant le 22 février 2021 à 23 h 59.**

Un exemplaire papier de la demande de subvention sera envoyé par courrier à l'adresse suivante :

**Département de Maine-et-Loire  
Direction de l'insertion  
CS 94104  
49941 Angers cedex 9**

Pour toutes questions liées aux aspects pédagogiques et publics visés, l'opérateur pourra s'adresser par courriel à la Direction de l'insertion du Département de Maine-et-Loire à l'adresse suivante : [d.bilien@maine-et-loire.fr](mailto:d.bilien@maine-et-loire.fr).